6 AVRIL 2021

Voici une « news » pour vous informer des dernières actualités relatives à l'aide complémentaire au fonds de solidarité à la suite de la publication de nouveaux textes.

Aide complémentaire pour les coûts fixes : prolongation du délai pour les demandes au titre de la période janvier-février 2021

Eu égard aux difficultés rencontrées pour faire la demande d'aide complémentaire visant à couvrir les coûts fixes des entreprises, le gouvernement a décidé de passer à 30 jours le délai de 15 jours initialement accordé à compter du versement de l'aide au titre du fonds de solidarité pour le compte du mois de février 2021.

Infographie | **Note de synthèse** | **En savoir plus**

© Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables - 2021
experts-comptables.fr